

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 82 (1994)

Heft: 10

Artikel: Avortement : le chemin de croix des Polonaises

Autor: Briel, Patricia

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-287026>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Avortement: le chemin de croix des Polonaises

En Pologne, l'avortement n'est autorisé que dans des situations extrêmes. Mais même lorsque les conditions sont remplies, les femmes trouvent difficilement des médecins acceptant de pratiquer l'IVG.

«**E**n Pologne, la pratique de l'avortement est plus restrictive que les possibilités offertes par la loi.» Triste constat que celui de Malgorzata Ksiezopolska, vice-présidente de la Fédération des femmes et du planning familial de Varsovie. De passage en Suisse, elle a dressé, lors d'une conférence organisée par l'Association suisse pour le droit à l'avortement et à la contraception (ASDAC), un sombre tableau de la situation des femmes qui souhaitent avoir accès à l'interruption volontaire de grossesse. Depuis janvier 1993, l'avortement n'est autorisé que si la grossesse présente un danger pour la femme, ou en cas de malformation grave du fœtus, de viol ou d'inceste. Pour les Polonaises, le pas en arrière est énorme puisque sous le régime communiste, l'IVG relevait d'une loi beaucoup plus libérale.

Grande coupable de ce retour vers l'hypocrisie: l'Eglise catholique. Une fois le régime communiste tombé, elle s'est empressée, sous la houlette de son pape polonais, d'avancer ses pions intégristes sur l'échiquier du pouvoir. Elle a bien entendu

fait de l'avortement l'un de ses chevaux de bataille favoris, et elle est montée aux barricades avec ses traditionnels calicots anti-IVG. Les parlementaires polonais élus lors des premières élections libres ne sont pas restés insensibles aux sirènes catholiques corsetées dans leur discours intolérant. Infatués à une Eglise qui étendait son pouvoir jour après jour, ils ont rapidement pris le droit à l'avortement dans leur collimateur. Résultat du bouillonnement de leurs méninges: la loi de janvier 1993.

Une emprise très forte

Pourtant, comme l'explique Malgorzata Ksiezopolska, «il n'y aurait que 17% de Polonais qui suivraient le dogme catholique. En outre, 75% de la population se prononce pour une modification du Code pénal en faveur de la libéralisation de l'avortement.» Cependant, selon la vice-présidente, l'emprise de l'Eglise catholique sur les esprits est encore tellement forte que les Polonais et les Polonaises n'osent pas se déclarer ouvertement pro-IVG. Cette peur (un médecin risque jusqu'à trois ans de prison s'il enfreint la loi) ainsi que la pratique restrictive de l'IVG conduisent à des situations extrêmes. Même lorsqu'ils ont affaire à des cas autorisés par le Code pénal, les médecins refusent l'avortement.

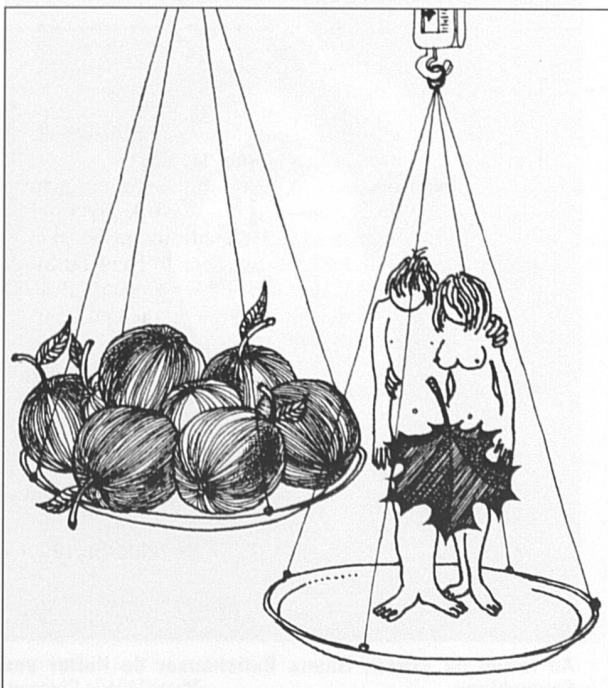
Les conséquences d'un tel obscurantisme se laissent facilement deviner. Comme d'habitude dans ce genre de circonstances, l'IVG se pratique clandestinement, avec tous les risques que cela implique. Celles qui en ont les moyens se rendent à l'étranger. Plus grave: le nombre de suicides de femmes enceintes a doublé. Face à cette situation, les ministres préfèrent se voiler la face et se lover dans de douillettes déclarations minimisant les problèmes.

Désinformation

Même l'accès aux moyens de contraception devient difficile, explique Malgorzata Ksiezopolska. «Les médecins pratiquent la désinformation. Ils disent par exemple que le préservatif donne le cancer du pénis.» Par ailleurs, la loi prévoit que le gouvernement garantisse aux femmes le libre accès au planning familial et à l'éducation sexuelle. Or, selon la vice-présidente, «il n'y a plus d'éducation sexuelle, pas de système de planning familial. De plus, aucune aide gouvernementale ne parvient à notre organisation.»

Le tableau est noir. Reste-t-il un espoir qu'il s'éclaircisse? Selon Mme Ksiezopolska, deux solutions s'offrent aux Polonaises. La plus simple: l'arrivée au pouvoir, lors des élections présidentielles de l'automne 1995, d'un président issu du Parti social-démocrate, généralement plus favorable aux femmes. L'actuel président polonais, Lech Walesa, est un fervent catholique et s'oppose à toute mesure de libéralisation de l'IVG. La plus compliquée: un référendum. Or, cet instrument démocratique n'existe pas dans la Constitution polonaise. Il s'agirait donc de créer d'abord une loi instaurant le référendum, et ensuite de faire pression sur la Diète pour qu'elle soumette la question de l'avortement au peuple. En attendant, l'hypocrisie règne en Pologne et le chemin de croix des Polonaises risque bien de s'éterniser.

Patricia Briel



Bougies de la liberté:
dans votre librairie et les
Magasins du Monde



Amnesty International